



Communiqué de presse

Mercredi 1^{er} juin 2022

Paris adopte son Plan Alimentation Durable 2022 – 2027 : des cantines parisiennes 100% bio et durable

Face aux enjeux sociaux, environnementaux et de santé publique, la Ville de Paris accélère et engage un nouveau Plan Alimentation Durable 2022-2027. Il fixe les nouveaux objectifs, toujours très ambitieux, de la restauration collective municipale : 100% bio et durable, 75% de denrées labellisés bio, 100% de saison et 50% produites à moins de 250km de Paris.

Depuis 2009, Paris fait partie des villes pionnières, grâce à une politique volontariste de développement de l'alimentation durable dans sa restauration collective (21 gestionnaires pour 30M de repas servis par an). Les deux précédents Plans Alimentation Durable ont permis de passer d'un taux de 8 % de denrées durables dans les assiettes des cantines parisiennes en 2008 à 53 % en 2019. De plus, Paris est le premier acheteur public de denrées labélisées agriculture biologique.

Pour ce nouveau plan, la Ville de Paris introduit pour la première fois un critère de localité, s'engageant ainsi à ce que 50% des aliments servis en restauration collective soient produits à moins de 250km de la capitale.

Aussi, le plan se donne pour objectif, d'ici 2027, les 75% de denrées labélisées agriculture biologique dans la restauration collective parisienne ; il poursuivra les efforts déjà mis en œuvre pour servir des repas contenant 0 huile de palme, OGM ou sel de nitrite ajouté ; il permettra la réduction de la consommation de sucre et de sel en développant le « cuisiné maison », la mise en place de 2 repas végétariens/semaine pour tous, le déploiement de l'option végétarienne quotidienne et 100 % des bananes et du chocolat proposés seront issus du commerce équitable.

« Ce Plan ambitieux est le fruit d'un long travail de co-construction mené avec les mairies d'arrondissement et l'ensemble des gestionnaires de la restauration collective municipale » explique Audrey Pulvar, adjointe à la Maire de Paris en charge de l'alimentation durable, de l'agriculture et des circuits courts. *« Avec ce Plan*

alimentation durable, Paris va encore plus loin pour améliorer la qualité de l'alimentation des enfants qui fréquentent nos crèches, nos écoles et nos collèges ou accueillis par l'aide sociale à l'enfance, des personnes en situation de précarité accueillies dans nos restaurants solidaires, des personnes âgées accueillies dans nos restaurants Émeraude, nos Ehpad mais aussi qui reçoivent des repas préparés chez eux, ainsi que du personnel de la Ville, afin de la rendre accessible, pour toutes et tous et relever le défi de neutralité carbone en 2050 ».

Le Plan Alimentation Durable se décline en 12 défis et 24 fiches actions regroupés en 3 axes :

1. Des cantines qui préservent le climat et la biodiversité :

- 75% des aliments labellisés bio, 100% de saison, 50 % produits et transformés à moins de 250 km de Paris.
- 2 repas végétariens par semaine pour toutes et tous et le déploiement d'alternatives végétariennes quotidiennes afin que 40 % des repas servis soient végétariens.
- de la viande, des produits laitiers, des œufs bio ou labélisés et issus d'élevages exigeants en termes de bien-être animal et des poissons issus de pêches et de piscicultures responsables.
- une valorisation locale de 100% des déchets alimentaires pour mettre fin à l'incinération des biodéchets.

2. Des repas bons au goût et pour la santé :

- développement du fait maison et suppression des additifs néfastes à la santé (réduction de la part de sucre, de sel et 0 sel de nitrite ajouté),
- suppression de l'ensemble des plastiques en contact avec les aliments (voté au Conseil de Paris d'octobre 2021).

3. Des équipes et des convives moteurs du Plan Alimentation Durable :

- création d'un conseil scientifique et citoyen, associant convives et experts à l'évaluation et à la mise en œuvre du Plan ; ses outils et résultats seront ensuite partagés dans une logique d'open-data.

Plus d'informations sont disponibles sur la page paris.fr

Contacts presse :

Ville de Paris : Service de presse – 01 42 76 49 61 – presse@paris.fr